

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
MAIRIE DE CHEVILLY (Loiret)

-----  
**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
(articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)

-----  
Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie le **Mardi 13 mai 2025 à 19 heures 00**

Affiché le 7 mai 2025

**ORDRE DU JOUR**

-----  
Session-----ordinaire  
-----

**OBJET DE LA SÉANCE**

Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2025  
Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

**1. Intercommunalité**

- Avis et observations du Conseil Municipal sur le projet de modification simplifiée n°1 du PLUi-H (Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Habitat) de la CCBL (Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine) arrêté le 26 mars 2025

**2. Ressources humaines**

- Création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité
- Centre de gestion du Loiret : convention d'adhésion à la mission retraite

**3. Affaires générales**

- Conseil en Énergie Partagé entre la commune et l'ADIL 45-28 (Agence Départementale d'Information sur le Logement)
- Règlement intérieur du restaurant scolaire applicable à compter de la rentrée 2025/2026

**4. Finances**

- Acquisition d'une licence de débit de boissons de 4<sup>ème</sup> catégorie
- Tarifs du cimetière à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025
- Tarifs de location des salles et du matériel communal à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025

Fait à Chevilly, le 6 mai 2025

Le Maire,  
Hubert JOLLIET

